



Inhumain : interdits de s aimer !

Par **billka**, le **19/05/2010** à **01:59**

Bonjour,

je suis française vivant en France, mon compagnon est algérien et vit en Algérie. Je souhaite qu'il vienne me voir de temps en temps grâce au visa touristique mais je ne vous apprend rien en vous disant qu'il a essayé plusieurs refus ! nous ne souhaitons pas non plus nous marier pour le moment car nous jugeons cela trop précoce.

Pouvons-nous nous appuyer sur l'article 8 de la convention des droits de l'homme pour un recours au conseil d'État ou sur tout autre article...? En bref y a-t-il une solution juridique ou un vide juridique qui pourrait nous donner gain de cause ? merci de m'avoir lue et de bien vouloir m'aider, car nous trouvons cette situation INHUMAINE au vu de nos sentiments.

Par **amajuris**, le **24/05/2010** à **18:28**

bonjour,

une solution mais qui n'est sans doute celle que vous souhaitez mais qui répondrait à votre souhait de vivre ensemble, ce serait que ce soit vous qui partiez vivre en Algérie.

comme vous n'êtes pas mariés pour l'Algérie et pour la France vous n'avez aucun lien juridique entre vous.

la convention des droits de l'homme est inopérante car chaque pays fixe souverainement les règles d'admission des étrangers sur son territoire.

cordialement